



## Interrogation Succession tante

Par **Koolfrix**, le **06/05/2015** à **23:41**

Bonsoir

Petite question

La tante de mon épouse est décédée en janvier 2015.

Il semble qu'elle ait établi un testament où elle désigne 4 héritiers dont le père de mon épouse (son frère).

Cette tante n'a pas d'héritiers directs.

Problème, le père de mon épouse est lui-même décédé en février 2014.

Sa part d'héritage revient-elle à sa veuve, ses enfants ou aux trois autres héritiers désignés dans le testament ?

Seules ces trois personnes ont été contactées par le notaire à priori.

Donc, qu'en est-il ?

Merci